

Le dimanche 15 mars 2020, Martin Demers <mdemers@virecrepe.com> a écrit :

Bonjour,

Voici quelques informations supplémentaires en lien avec l'obligation d'ouvrir votre service de garde éducatif lundi le 16 mars et les jours suivants :

1. Les parents utilisateurs de votre service éducatif qui ont un emploi (quand même que ce n'est qu'un des deux parents) dans le réseau de la santé ainsi que les policiers, pompiers, ambulanciers, agents de service correctionnels et constables spéciaux pourront se présenter à votre service dès demain.
2. Les autres parents (qui travaillent dans les services essentiels ci-haut mentionnés) qui n'ont pas accès à un service éducatif reconnue, pourront aussi faire appel à vos services par le biais du Bureau Coordonnateur. Donc votre service doit être ouvert et fonctionnel aux heures habituelles dès demain.
3. Si un nouveau parent fait appel à vos services, vous devrez lui faire compléter un formulaire (fiche d'inscription et svp noter sur ce formulaire le type d'emploi du parent) ci-joint et le dossier médical complet de l'enfant. Le parent doit vous montrer un document prouvant qu'il a un travail jugé essentiel (cartes d'employé, lettre d'employeur ou autre document attestant le type d'emploi essentiel).
4. Aucun échange d'argent entre vous et les parents ne devra être fait durant la période de services essentiels. Le Ministère indique que vous ne serez pas pénalisé financièrement.
5. Pour toutes autres questions administratives (signatures des fiches d'assiduité, etc.), ne vous inquiétez pas, nous vous informerons dès que nous aurons l'information.
6. Vous devez continuer d'offrir 2 collations et 1 repas.
7. Vous ne devez recevoir que les enfants de 0 à 5 ans. Les enfants d'âge scolaire doivent être dirigés vers les services de garde d'urgence en milieu scolaire.
8. Idéalement il faut respecter le ratio habituel.

Si vous ne pouvez ouvrir votre service de garde à cause de contraintes expliquées par la santé publique.

Le Ministère de la Famille a mis en ligne une foire aux questions à ce sujet qui répondra à plusieurs de vos questions : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>

Dès que le Bureau Coordonnateur aura d'autres informations, nous vous en tiendrons informés.

Merci de votre précieuse collaboration.

« Dans un souci d'offrir un service de qualité exclusif à nos anges gardiens, nous avons mobilisé l'ensemble du réseau. Je remercie nos centres de la petite enfance, garderies et services de garde en milieu familial qui permettent, dans cette situation exceptionnelle, à nos personnes travaillant pour un service essentiel de poursuivre leur travail tellement important pour la population. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille

Martin Demers

Directeur général
[581, rue de Bernières](#)
Lévis (Québec) [G7A1E5](#)
Tél. : (418) 831-2622 poste 9101
Fax : (418) 831-7125



mdemers@virecrepe.com
www.virecrepe.com